



REGLEMENT INTERIEUR HOOPS FACTORY

I) LA DIRECTION VOUS INFORME

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'intérieur de l'établissement (Parking et annexes compris).

La direction ne pourra être tenue responsable des accidents survenant à l'intérieur du centre HOOPS FACTORY. Nous vous informons également que nous ne faisons que louer nos différents espaces. Nous vous conseillons vivement de posséder une assurance responsabilité civile.

La HOOPS FACTORY se réserve le droit d'interdire ses locaux à toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.

L'accès à l'établissement est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'une personne majeure (18 ans révolus). Les parents ou adultes référents ont l'entière responsabilité des enfants qu'ils accompagnent dans l'ensemble du centre.

Pour votre sécurité, l'établissement est muni d'une télésurveillance.

II) ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

SAS MONEY TIME est assurée pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile et celle de ses préposés. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas d'accidents résultant du non-respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel mis à la disposition des clients durant la location des espaces de détente et de loisirs.

De plus, les incapacités de toute nature, les préjudices personnels ou causés à autrui doivent faire l'objet d'une assurance personnelle contractée par le client auprès de la compagnie de son choix.

III) RESERVATIONS

Elles pourront être effectuées directement au Complexe Sportif aux heures d'ouverture (tel: 01.82.98.01.32), directement sur le site hoopsfactory.com ou encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : paris@hoopsfactory.com

LE RESERVATAIRE DEVRA FOURNIR DES INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION.

PAIEMENT A LA SÉANCE

La séance doit être payée avant d'entrer à l'espace de votre choix. Il est de la responsabilité du joueur de se présenter quelques minutes avant la séance (15 min) pour effectuer son règlement.

RÉSERVATION PAR INTERNET

La réservation par internet est ouverte à tous sous réserve de fournir une adresse de messagerie électronique valide, et de renseigner quelques champs obligatoires.



Pour des raisons pratiques, nous nous réservons le droit d'un changement de terrain sur le même horaire.

Le centre se réserve le droit de changer les plannings à tout moment de l'année.

Le temps effectif de réservation est différent selon les activités et selon les créneaux horaires de la journée.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement s'avèrerait non respectueux des règles de courtoisie et de respect des autres joueurs.

REMARQUES PARTICULIERES

La période de jeu peut être reconduite avec le même partenaire ou un autre partenaire si un terrain est disponible ou si un désistement intervient.

La HOOPS FACTORY propose à la location 2 types de terrains, 3vs3 (halfcourt) ou 5vs5 (fullcourt), avec un nombre de joueurs par terrain limité (remplaçants inclus) pour des raisons de sécurité. Sur un terrain de 3vs3, la limite sera fixée à **8 participants maximum** et sur un terrain 5vs5 à **15 participants maximum**.

En cas de surnombre, le groupe se verra facturé de 8€ supplémentaires par joueur et par heure.

Un retard de 15 minutes sera accordé aux joueurs. Passé ce délai, le terrain pourra être mis à la disposition d'autres joueurs.

ANNULATION

La réservation doit être annulée suffisamment tôt :

Toute réservation non annulée au moins 24h avant le début de la séance est due et sera facturée lors du passage suivant y compris aux abonnés. En cas d'abus de non présentation aux séances réservées, un joueur peut être exclu temporairement ou définitivement du centre.

IV) TENUE

Une tenue correcte est exigée.

Toutes activités physiques torse nu et plus particulièrement en tenue non apparentée à l'activité exercée est interdite.

Les usagers doivent se munir d'une paire de chaussures de sport propre et spécifique à chaque activité.

Il est également défendu de pénétrer, chaussé, dans les parties de douches et d'aller sur les terrains en chaussures de ville.

Le non-respect d'une de ces règles entraînera l'exclusion immédiate du centre.



V) MESURES D'ORDRE - HYGIENE - SECURITE

- 1- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, de consommer tous produits dopants et/ou illicites non autorisés par la loi dans l'enceinte du centre.
- 2- L'accès à l'équipement est interdit aux personnes :
 - a. En état d'ébriété évident ou ayant déjà précédemment perturbées le bon fonctionnement de l'installation ;
 - b. Atteintes de maladies contagieuses, de plaies, de blessures, maladies cutanées ou malpropreté.
- 3- L'accès aux installations sportives est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'une personne majeure et aux personnes qui ne sont pas en tenue de sport.
- 4- Il est interdit de venir accompagnés d'enfants en bas âge sans surveillance par une personne adulte hors des aires d'activités. Tout enfant de moins de 14 ans doit être accompagné par un adulte.
- 5- Une tenue correcte est exigée à l'intérieur du centre. Le port d'un tee-shirt et d'une tenue de sport est obligatoire pour les activités sportives.
- 6- L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.
- 7- Le matériel doit être rangé après chaque utilisation.
- 8- Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter la salle et/ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.
- 9- Toute utilisation même accidentelle des extincteurs devra être signalée au personnel de l'établissement.
- 10- Tous les systèmes de sécurité doivent être accessibles en permanence.

Les règles élémentaires de sécurité sont affichées dans le centre. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate.

PARKING ET STATIONNEMENT

- Le stationnement ou l'arrêt de tout véhicule sur les trottoirs et les espaces verts est interdit.
- L'ensemble des issues servant de sorties de secours doivent être dégagées en permanence.
- Aucun véhicule privé ne doit stationner sur les emplacements marqués (type PMR) ou réservés aux secours.

La HOOPS FACTORY décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets, valeurs ou objets entreposés dans les vestiaires, casiers ou oubliés dans toute autre partie de l'équipement, y compris les zones extérieurs.

La HOOPS FACTORY décline toute responsabilité concernant les accidents pouvant être imputés à l'utilisation des installations ou du matériel sportif à d'autres fins que ce pour quoi ils sont prévus ou à l'inobservation du présent règlement intérieur.

Les dégradations de toute nature aux installations ou au matériel seront assumées par les auteurs ou l'organisation dont ils dépendent.

Toute atteinte à la dignité morale, aux mœurs ou mise en danger physique du personnel ou des usagers est passible de sanctions.



VI) ACCES MEZZANINE

L'accès à cet espace est réservé aux personnes accompagnantes ainsi qu'à toute personne pratiquant durant les heures d'ouvertures, sauf en cas de privatisation.

La HOOPS FACTORY décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets, valeurs ou objets entreposés dans ce lieu.

Il est interdit de lancer quelconque objet sur les terrains depuis la mezzanine.

VII) EXÉCUTION

Toute personne ou groupe constitué contrevenant au règlement intérieur pourra se voir expulsé sans préjudices d'indemnités.

Toute exclusion de mineur sera signalée à la police municipale ou à la gendarmerie.

Indépendamment des mesures prévues aux articles précédents, toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Tout le personnel du centre de la HOOPS FACTORY est habilité à faire respecter le règlement intérieur. Toute personne manquant à l'une de ces règles pourra se voir exclure du centre.

VIII) COMPETITION

L'organisation de toutes compétitions en dehors de celles propres au centre ne pourra être envisagée que sous contrôle de la HOOPS FACTORY.

IX) INSCRIPTION - ABONNEMENT

Les inscriptions sont reçues au centre de la HOOPS FACTORY : 55, Boulevard Felix Faure 93300 AUBERVILLIERS, aux heures d'ouverture.

Afin de compléter votre dossier il faudra fournir à votre centre:

- La fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée
- 1 photo d'identité
- 1 certificat médical ou une licence FFBB de la saison en cours

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE



ABONNEMENTS

Les abonnements sont nominatifs et donc non transférable.

Ils sont valables un mois ou un an à partir de la date d'achat.

Les formules Abonnements ne sont remboursables qu'en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'arrêt définitif de toutes activités physique.

L'arrêt de l'abonnement fera perdre tout avantage tarifaire. Le prix de la période effectuée dans le club sera calculé en tenant compte du prix du forfait mensuel en vigueur au moment de l'arrêt au prorata du nombre de jours effectués. Un justificatif est obligatoire pour toute demande de remboursement. Les demandes se font par écrit en joignant une enveloppe affranchie pour l'envoi du remboursement.

Le tarif acquis le jour de votre signature ne subira pas les éventuelles augmentations.

PROBLÈMES MEDICAUX

L'abonnement sera gelé pendant la durée de l'arrêt s'il est supérieur à 30 jours et sur présentation d'un certificat médical.

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical doit être fourni dès l'inscription ou réinscription à un abonnement et en tout état de cause au plus tard 15 jours après la première réservation. Le certificat médical est valable 12 mois à compter de la date de signature du médecin et devra être renouvelé à échéance.

La présentation d'un certificat médical est fortement recommandée pour les pratiques sportives.

Les femmes en période de grossesse où après l'accouchement doivent impérativement le signaler au personnel du centre avant toute pratique physique.